

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) No. 1907/2006
(modifié par le règlement (UE) 2020/878)

Déboucheur de tuyau, fort

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	Déboucheur de tuyau, fort
Code du produit	50508
L'identifiant unique de formulation (UFI)	VCVG-Q4MK-500E-AQFF

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange	Nettoyant spécial pour les utilisateurs professionnels
---	--

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société/entreprise	Chemiewo GmbH Industrie- und Reinigungsprodukte Zinkereistrasse 16 8633 Wolfhausen Tel: 055 243 11 74 E-Mail: chemiewo@bluewin.ch
--	--

1.4. Numéro d'appel d'urgence	145 (Tox Info Suisse)
--------------------------------------	-----------------------

Date de révision	29.11.2023
-------------------------	------------

Version	GHS 3.2 (Version précédente: GHS 3)
----------------	-------------------------------------

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008

Corrosion/irritation cutanée, Catégorie 1A, H314
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1, H318
Substances et mélanges qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables, Catégorie 3, H261
Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux, Catégorie 1, H290

Information complémentaire

Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H261: Dégage au contact de l'eau des gaz inflammables.
H290: Peut être corrosif pour les métaux.
H314: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence

P280: Porter des gants de protection et protection des yeux.
P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P303+P361+P353: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.
P301+P330+P331: EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P405: Garder sous clef.
P501: Eliminer le contenu/ le conteneur dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Informations supplémentaires

EUH014: Réagit violemment au contact de l'eau.

Identificateur de produit

Hydroxyde de sodium, No.-CAS 1310-73-2, No.-CE 215-185-5

2.3. Autres dangers

Aucun(e) à notre connaissance.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Sous forme de poudre. Mélange de sels inorganiques

Composants	% en poids	Classification CLP	Identificateur de produit
Hydroxyde de sodium	97% - 98%	Skin Corr. 1A H314 [Skin Corr. 1A H314: $C \geq 5\%$ Skin Corr. 1B H314: $2\% \leq C < 5\%$ Skin Irrit. 2 H315: $0,5\% \leq C < 2\%$ Eye Irrit. 2 H319: $0,5\% \leq C < 2\%$]	No.-CAS: 1310-73-2 No.-CE: 215-185-5 No.-Index: 011-002-00-6
Aluminium (stabilisée)	2% - 3%	Flam. Sol. 1 H228, Water-react. 2 H261	No.-CAS: 7429-90-5 No.-CE: 231-072-3 No.-Index: 013-002-00-1

Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Impuretés dangereuses Aucun(e) à notre connaissance.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation	Amener la victime à l'air libre. Consulter un médecin après toute exposition importante.
Contact avec la peau	Laver immédiatement et abondamment à l'eau. Enlever les vêtements et les chaussures contaminés. Appeler un médecin dans les cas graves.
Contact avec les yeux	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Protéger l'oeil intact. Consulter un ophtalmologiste.
Ingestion	Faire boire immédiatement beaucoup d'eau. Éviter le vomissement si possible. Consulter un médecin si nécessaire.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés Aucun(e) à notre connaissance.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Aucun(e) à notre connaissance.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction Utiliser un produit chimique sec, du CO₂, de l'eau pulvérisée ou de la mousse d'alcool.

Moyens d'extinction inappropriés Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange En cas d'incendie, la fumée peut contenir le produit original en plus de composés non identifiés, toxiques et/ou irritants.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement spéciaux pour la protection des intervenants Procédure standard pour feux d'origine chimique.

Méthodes particulières d'intervention Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes Éviter le contact avec la peau et les yeux. Forme des couches glissantes/grasses avec l'eau.

Pour les secouristes A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage Utiliser un équipement de manutention mécanique. Après le nettoyage, rincer les traces avec de l'eau.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger Établir un plan d'action de premier secours avant d'utiliser ce produit. Porter un équipement de protection individuel. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités Ne pas stocker en présence de produits alimentaires. Conserver hermétiquement fermé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limite(s) d'exposition Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

Hydroxyde de sodium (CAS 1310-73-2)

Switzerland - Occupational Developmental Risk Group C

Exposure Limits - Developmental

Risk Groups

Switzerland - Occupational

2 mg/m³ STEL [KZGW] (inhalable dust)

Exposure Limits - STELs -

(KZGWs)

Switzerland - Occupational

2 mg/m³ TWA [MAK] (inhalable dust)

Exposure Limits - TWAs - (MAKs)

Aluminium (stabilisée) (CAS 7429-90-5)

Switzerland - Biological Limit

50 µg/g creatinine Medium: urine Time: after several shifts (for long-term exposures) Parameter: Aluminum (metal)

Values (BAT-Werte)

0.21 µmol/mmol creatinine Medium: urine Time: after several shifts (for long-term exposures) Parameter: Aluminum (metal)

Switzerland - Occupational

3 mg/m³ TWA [MAK] (respirable dust)

Exposure Limits - TWAs - (MAKs)

3 mg/m³ TWA [MAK] (total dust limit values biopersistent granular dusts, respirable fraction)

10 mg/m³ TWA [MAK] (total dust limit values biopersistent granular dusts, inhalable fraction)

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Protection individuelle

Protection respiratoire

En cas de ventilation suffisante, aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.

Protection des mains

Gants en Nitrile. Temps de percée: > 4 h. Épaisseur minimale de la couche: 0.11mm. Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications du Règlement (CE) No. 2016/425 et au standard EN 374 qui en dérive. Il faut savoir que pour l'usage journalier la durabilité d'un gant résistant aux produits chimiques peut être notablement plus courte que le temps de pénétration mesuré selon EN 374, en raison des nombreux effets extérieurs (par ex. la température). Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières de la place de travail (contraintes mécaniques, temps de contact).

Protection des yeux

Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166. Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure.

Protection de la peau et du corps

Portez selon besoins: Tablier résistant aux produits chimiques.

Risques thermiques

Pas de précautions spéciales.

Contrôle d'exposition de l'environnement

Pas de précautions spéciales.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Poudre granulaire.
Couleur	Blanc.
Odeur	Inodore.
Point de fusion/ point de congélation:	Non déterminé.
Point d'ébullition ou point initial / intervalle d'ébullition:	Non déterminé.
Inflammabilité:	Non déterminé.
Limites inférieure et supérieure d'explosion:	Non déterminé.
Point d'éclair:	ne s'enflamme pas
Température d'auto-inflammation:	Non déterminé.
Température de décomposition:	Non déterminé.
pH:	> 13.5 (10% solution)
Viscosité cinématique:	Non déterminé.
Solubilité:	partiellement soluble (Eau)
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log):	Non déterminé.
Pression de vapeur:	Non déterminé.
Densité et/ou densité relative:	ca. 2.7
Densité de vapeur relative:	Non déterminé.
Caractéristiques des particules:	Non applicable.

9.2. Autres informations

9.2.1 Informations concernant les classes de danger physique	Pas d'information disponible.
9.2.2 Autres caractéristiques de sécurité	Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité	Dégage au contact de l'eau des gaz inflammables. Peut être corrosif pour les métaux.
10.2. Stabilité chimique	Stable dans les conditions recommandées de stockage. Hygroscopique.
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	Lorsqu'il est dissous dans l'eau, de l'hydrogène gazeux hautement inflammable est libéré de l'aluminium métallique.
10.4. Conditions à éviter	Chaleur, flammes et étincelles. Se décompose si humide.
10.5. Matières incompatibles	Se décompose en présence d'acides forts. Corrode les métaux communs.
10.6. Produits de décomposition dangereux	Hydrogène, par réaction avec les métaux.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë	Hydroxyde de sodium (CAS 1310-73-2) Dermal LD50 Rabbit = 1350 mg/kg (NLM_HSDB) Oral LD50 Rat = 325 mg/kg (OECD_SIDS) Aluminium (stabilisée) (CAS 7429-90-5) Inhalation LC50 Rat > 0.888 mg/L 4 h(ECHA_API)
Corrosion/irritation cutanée	Provoque de graves brûlures.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Provoque des lésions oculaires graves.
Sensibilisation respiratoire/cutanée	Aucun(e).
Cancérogénicité	Ne contient pas de composé listé comme cancérigène.
Mutagénicité sur les cellules germinales	Ne contient pas de composé listé comme mutagène.
Toxicité pour la reproduction	Ne contient pas de composé listé comme toxique pour la reproduction.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	Donnée non disponible.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée	Donnée non disponible.
Danger par aspiration	Donnée non disponible.
Expérience chez l'homme	Donnée non disponible.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien	Ne contient pas des perturbateurs endocriniens.
Autres données	Donnée non disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité Peut changer le pH de l'eau. Aucune dégradation de l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

Hydroxyde de sodium (CAS 1310-73-2)
Ecotoxicity - Freshwater Fish - Acute Toxicity Data LC50 96 h Oncorhynchus mykiss 45.4 mg/L [static] (IUCLID)

12.2. Persistance et dégradabilité	Généralement une neutralisation est nécessaire avant l'introduction de rejets dans les stations d'épuration. Ne contient pas de substances connues pour être dangereuses pour l'environnement ou non-dégradables dans des stations de traitement d'eaux usées.
12.3. Potentiel de bioaccumulation	Ne montre pas de bioaccumulation.
12.4. Mobilité dans le sol	Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.
12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB	Cette préparation ne contient pas de substance considérée comme persistante, ni bioaccumalable ni toxique (PBT).
12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien	Ne contient pas des perturbateurs endocriniens.
12.7. Autres effets néfastes	Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Résidus de produit / produit non utilisé	Éliminer le contenu / le récipient partiellement vide comme déchet spécial. Après utilisation conforme aux instructions du produit, éliminez le récipient entièrement vide avec les déchets urbains. Code OMoD (Ordonnance sur les mouvements de déchets): 20 01 29 [S].
Emballages contaminés	Rincer les récipients vides avec de l'eau puis les jeter avec les déchets urbains. Les boîtes en carton peuvent être remises aux entreprises de recyclage locales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification	UN 3262
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	SOLIDE INORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A. (Hydroxyde de sodium)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	8
14.4. Groupe d'emballage	II
14.5. Dangers pour l'environnement	Polluant marin: Non.
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI Non applicable.

Règlement type des ONU

ADR/RID UN 3262.
Nom d'expédition des Nations unies: SOLIDE INORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A. (Hydroxyde de sodium).
Classe 8.
Groupe d'emballage II.
Étiquettes ADR/RID 8.
Code de classement C6.
Numéro d'identification du danger 80.
Quantité limitée 1 kg.
Quantité exceptée E2.
Catégorie de transport 2.
Code de restriction en tunnels (E).

IMDG UN 3262.
Nom d'expédition des Nations unies: CORROSIVE SOLID, BASIC, INORGANIC, N.O.S. (Sodium hydroxide).
Classe 8.
Groupe d'emballage II.
Étiquettes IMDG 8.
Quantité limitée 1 kg.
Quantité exceptée E2.
No EMS F-A, S-B.
Polluant marin: Non.

IATA UN 3262.
Nom d'expédition des Nations unies: Corrosive solid, basic, inorganic, n.o.s. (Sodium hydroxide).
Classe 8.
Groupe d'emballage II.
Étiquettes IATA 8.
Instructions de conditionnement (avion de ligne): 859 (15 kg).
Instruction d'emballage (LQ): Y844 (5 kg).
Instructions de conditionnement (avion cargo): 863 (50 kg).

Navigation fluviale ADN UN 3262.
Nom d'expédition des Nations unies: SOLIDE INORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A. (Hydroxyde de sodium).
Classe 8.
Groupe d'emballage II.
Étiquettes ADN 8.
Code de classement C6.
Quantité limitée 1 kg.
Quantité exceptée E2.

Autres Informations Aucun(e).

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires

Ce produit est classé et étiqueté conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008.
CPID (CH): 223385-19
Règlement sur les produits chimiques (SR 813.11) / ChemRRV (SR 814.81): Ce produit ne peut pas être distribué au grand public (personnes privées).
Prenez note de l'article 4 de l'ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs (SR 822.115).
Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs (OLT 5, RS 822.115): les adolescents de moins de 18 ans ne peuvent entrer en contact avec ce produit ou être exposés à ce produit au travail, si cela est prévu par les réglementations éducatives respectives afin d'atteindre leurs objectifs éducatifs et les conditions préalables du plan d'éducation sont remplies. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle de base ne sont pas autorisés à travailler avec ce produit.
Catégorie de risques pour l'eau WGK (D) = 1.
Classe de stockage 8.

Hydroxyde de sodium (CAS 1310-73-2)

Switzerland - Water Protection B (solution)
Ordinance - Water Polluting Liquids
Classification
EU - REACH (1907/2006) - Annex XVII - Restrictions on Certain Dangerous Substances Use restricted. See item 75.
EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Intermediates Present ([215-185-5])
EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Substances Present

Aluminium (stabilisée) (CAS 7429-90-5)

TEDX (The Endocrine Disruption Exchange) - Potential Endocrine Disruptors Present
EU - Control of Exports of Dual Use Items (2021/821) 1C111.a.1 (powder spherical)
EU - REACH (1907/2006) - Annex XVII - Restrictions on Certain Dangerous Substances Use restricted. See item 75.
EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Intermediates Present ([231-072-3])
EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Substances Present

15.2. Évaluation de la sécurité chimique Non demandé.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Révision Sections de la fiche de données de sécurité qui ont été mises-à-jour: 8, 13, 15, 16.

Signification des abréviations et acronymes utilisés CLP: Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008 (GHS)
MAK: Limites nationales d'exposition professionnelle.
OMoD: Ordonnance sur les mouvements de déchets (SR 814.610)

Procédure de classification	Méthode de calcul.
Libellés des phrases mentionnées aux sections 2 et 3	H228: Matière solide inflammable. H261: Dégage au contact de l'eau des gaz inflammables. H290: Peut être corrosif pour les métaux. H314: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. H318: Provoque des lésions oculaires graves.
Autres informations	Prendre connaissance du mode d'emploi dans l'étiquette.
Mode d'emploi	Réservé aux utilisateurs professionnels. Attention - Éviter l'exposition - Se procurer des instructions spéciales avant utilisation.
Clause de non-responsabilité	Les informations contenues dans la présente fiche de données de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.